



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 27 novembre 2018 de 11 h 05 à 11 h 20.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Steve Morel, directeur général par intérim
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef (REPRÉSENTATION)
M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
 - 3.1 Direction générale
4. Bureau du greffe
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1.1 Réunion régulière du 6 novembre 2018
 - 4.1.2 Réunion spéciale du 14 novembre 2018
 - 4.2 Représentations et sollicitations
5. Développement des relations humaines et administration
 - 5.1 Loi sur l'administration financière (LAF) – nouvelle version
6. Droits et protection du territoire
 - 6.1 Autorisation d'utilisation du lot 18-15-36 Rang « A » - Centre de la petite enfance pour la construction d'une nouvelle bâtisse

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

7. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 7.1 Cotisation – Demande de budget 2019 à Destination Lac-Saint-Jean
8. Éducation et main-d'oeuvre
 - 8.1 Modification au plan d'effectif
9. Patrimoine et culture
 - 9.1 Projet de Mobilisation des connaissances en archéologie
10. Modification au plan d'effectifs 2018-2019 – Direction Sécurité publique
11. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION N° 7222

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général au sein de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est vacant depuis le 2 novembre 2018;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que pour poursuivre la vision de changement déjà amorcée, Katakuhimatsheta privilégie autant que possible le recrutement interne auprès des gestionnaires du Cercle de gestion qui ont travaillé à cette vision de changement et que M^{me} Christine Tremblay a démontré son intérêt pour occuper le poste de directrice générale.

IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Christine Tremblay à titre de directrice générale, et ce, du 3 décembre 2018 jusqu'au 90^e jour suivant la date de la prochaine élection générale de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, sous réserve des clauses incluses à son contrat;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le Chef, M. Clifford Moar, pour signer le contrat d'emploi entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et M^{me} Christine Tremblay.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. BUREAU DU GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 14 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

4.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7216

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation de la Cité étudiante de Roberval est d'aider les élèves les plus démunis à se vêtir, de les encourager dans la poursuite de leurs études postsecondaires par l'attribution de bourses d'études et de reconnaître l'excellence et la persévérance d'élèves exceptionnels;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Cité étudiante de Roberval sollicite l'appui financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement 2018-2019;

CONSIDÉRANT que bon nombre de jeunes Pekuakamiulnuatsh fréquentent la Cité étudiante de Roberval.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ à la Fondation de la Cité étudiante de Roberval dans le cadre de sa campagne de financement 2018-2019.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

COMITÉ ALBUM DES FINISSANTS DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7217

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le Comité de l'album des finissantes et finissants de la Cité étudiante de Roberval sollicite financièrement Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour produire l'album des finissants édition 2018-2019;

CONSIDÉRANT que bon nombre de jeunes Pekuakamiulnuatsh fréquentent la Cité étudiante de Roberval.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 50 \$ au Comité de l'album des finissantes et finissants de la Cité étudiante de Roberval pour produire l'album des finissants édition 2018-2019.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

CLUB GAMI DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7218

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des organismes faisant la promotion du sport et de la santé;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité financièrement dans le cadre d'une campagne de financement du Club Gami de Roberval;

CONSIDÉRANT que le Club Gami de Roberval a pour mission d'assurer le développement optimal des jeunes nageurs et de les amener à un haut niveau de performance de nage en eau libre;

CONSIDÉRANT que des membres de la communauté font partie du Club Gami de Roberval.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ dans le cadre de la campagne de financement du Club Gami de Roberval.



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

COMITÉ NOËL DU PARTAGE

RÉSOLUTION N° 7219

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives caritatives communautaires, luttant contre l'isolement et la pauvreté;

CONSIDÉRANT que l'activité Noël du partage permet à des familles, des personnes seules et des personnes âgées de la communauté qui sont dans le besoin de recevoir un panier de Noël à l'approche de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de l'activité Noël du partage ont adressé une demande de soutien financier à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soutient cet événement depuis plusieurs années et que celui-ci a des retombées importantes au niveau local.

IL EST RÉSOLU d'accorder un montant de 2 500 \$ pour l'activité Noël du partage qui se tiendra à Mashteuiatsh en décembre 2018.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7220

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval a pour mission de favoriser le développement socioéconomique, coopérer avec le milieu, promouvoir les entreprises, représenter et défendre les intérêts des membres;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à son évènement « Découverte des vins et des saveurs » dont le prix unitaire du billet est de 132,22 \$.

IL EST RÉSOLU de se procurer 2 billets au montant total de 264,44 \$ dans le cadre de l'évènement « Découverte des vins et des saveurs » de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval qui se tiendra le 30 novembre 2018 à Roberval.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

COMITÉ KATERI

RÉSOLUTION N° 7221

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives à portée sociale du milieu;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde une importance particulière à la situation des aînés de la communauté;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de contribution de la part du Comité du Domaine Kateri de Mashteuiatsh dans le cadre de leur souper de Noël pour couvrir les frais de traiteur, au montant de 325 \$.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 325 \$ dans le cadre du souper de Noël pour les résidents du Domaine Kateri.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

5. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

5.1 LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE (LAF) – NOUVELLE VERSION

RÉSOLUTION N° 7223

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté sa propre Loi sur l'administration financière le 12 mars 2013, version abrogée et remplacée par la Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan du 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite se prévaloir d'une entente globale de financement sur dix ans avec le ministère Services aux Autochtones Canada (ci-après le « MSAC »), à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, avec le mode de financement Subvention offrant des bénéfices non négligeables notamment une reddition de compte plus légère et la possibilité de reporter les fonds non dépensés aux années ultérieures;

CONSIDÉRANT que différents critères d'admissibilité doivent être respectés par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dont l'atteinte de normes minimales au niveau de la Loi sur l'administration financière (ci-après la LAF);

CONSIDÉRANT que des modifications mineures à la LAF sont nécessaires pour atteindre les normes minimales requises pour se prévaloir de l'entente globale de financement sur dix ans.



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'adopter la Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (2018-01), dont l'entrée en vigueur est le jour suivant de la date à laquelle elle sera approuvée par le Conseil de gestion financière des Premières Nations et d'abroger les versions précédentes de cette Loi;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la direction Développement des relations humaines et administration à signer tout document relatif à ces modifications.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

6.1 AUTORISATION D'UTILISATION DU LOT 18-15-36 RANG « A » - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BÂTISSSE

RÉSOLUTION N° 7224

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de veiller à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique de la communauté;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a toujours soutenu et collaboré avec le Centre de la petite enfance (CPE) Auetissath dans ces différents projets;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a autorisé le 3 juillet 2018 via sa résolution n° 7135 le Centre de la petite enfance (CPE) Auetissath à faire des appels de projets afin d'obtenir une subvention supplémentaire pour offrir entièrement le service de garderie scolaire;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adressé le 4 septembre 2018 au ministre de la Famille une correspondance confirmant son appui aux demandes formulées par le Centre de la petite enfance (CPE) Auetissatsh afin que celui-ci confirme le financement de la construction de la nouvelle installation destinée à accueillir les enfants en garderie scolaire;

CONSIDÉRANT que le 15 octobre 2018, M^{me} Lise Savard, directrice du CPE Auetissatsh, a adressé une correspondance à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demandant une résolution afin de confirmer l'utilisation d'un lot dans l'ilnussi de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan louera la totalité du lot 18-15-36 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 56235;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirmera l'émission d'un permis en vertu de l'article 28(2) de la Loi sur les Indiens en faveur du Centre de la petite enfance (CPE) Auetissatsh, lorsque celui-ci aura complété l'ensemble de ses démarches.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

7. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

7.1 COTISATION – DEMANDE DE BUDGET 2018-2019 À DESTINATION LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 7225

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la communauté de Mashteuiatsh de bénéficier d'un maximum de levier pour positionner son industrie touristique;

CONSIDÉRANT que Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone située autour du Pekuakami;

CONSIDÉRANT que Destination Lac-Saint-Jean permet une centralisation des ressources des municipalités régionales de comté (MRC) et de la communauté;

CONSIDÉRANT que cette structure permet d'améliorer la capacité d'obtenir une plus grande visibilité pour Mashteuiatsh et son industrie touristique;

CONSIDÉRANT que Mashteuiatsh a des sièges réservés au conseil d'administration ainsi que sur le comité technique et que nous pouvons, par le fait même, participer à la gestion et aux projets à venir de cette structure;

CONSIDÉRANT que Destination Lac-Saint-Jean demande d'approuver le budget 2019 pour le prochain exercice budgétaire et que le montant demandé à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est de 4 336 \$ sur un budget total de 173 470 \$, soit 2,5 % du montant.

IL EST RÉSOLU d'accepter le budget 2019 de Destination Lac-Saint-Jean dont une contribution financière de 4 336 \$ pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que ce montant soit prit à même le budget d'opération de la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner M. Patrick Courtois à titre de représentant de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au sein du conseil d'administration et M^{me} Céline Taillon, de la Société de développement économique Innu, déléguée pour le comité technique de Destination Lac-Saint-Jean.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

8. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

8.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF

RÉSOLUTION N° 7226

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, souhaite donner accès à la communauté à des programmes et à des services de qualité qui tiennent compte du profil et des besoins de chacun;

CONSIDÉRANT la mission de l'Éducation et main-d'œuvre d'offrir des formations diversifiées visant la diplomation, l'insertion sociale et l'accès au marché du travail;

CONSIDÉRANT les besoins non comblés dans le processus d'accompagnement de la clientèle éloignée du marché du travail;

CONSIDÉRANT que les fonds du Développement de la main-d'œuvre sont suffisants pour l'embauche d'une ressource.

IL EST RÉSOLU de modifier le plan d'effectifs 2018-2019 de la direction Développement de la main-d'œuvre en ajoutant un poste d'agent d'accompagnement en pré employabilité.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

9. PATRIMOINE ET CULTURE

9.1 PROJET DE MOBILISATION DES CONNAISSANCE EN ARCHÉOLOGIE

RÉSOLUTION N° 7227

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta dans ses orientations politiques a identifié comme axes prioritaires :

- Déployer des stratégies et bonifier les programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils soient de fiers ambassadeurs.
- Encourager la transmission sur Tshitassinu source première de notre identité.

CONSIDÉRANT que le projet de Mobilisation des connaissances en archéologie présentée pour financement auprès du Conseil de recherche en Sciences humaines du Canada par le Laboratoire d'archéologie de l'UQAC en partenariat avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh permettra de répondre à ces axes;

CONSIDÉRANT que le projet de Mobilisation des connaissances en archéologie présenté par le Laboratoire d'archéologie de l'UQAC, respecte la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh et que ces actions sont en lien avec chacun des axes soit Pekuakamiulnuatsh, Nitassinan, Eitinanu et Ka ishinakushik;

IL EST RÉSOLU d'appuyer la démarche de demande de financement du Laboratoire d'archéologie de l'UQAC auprès du Conseil de recherche en Sciences humaines du Canada dans le cadre du projet Mobilisation des connaissances en archéologie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'officialiser le partenariat de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan représenté par la direction Patrimoine et culture comme coordonnateur du projet, avec le soutien d'un comité de suivi formé de représentants des directions Droits et protection du territoire, Éducation et main-d'œuvre et Infrastructures et services publics.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

10. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

10.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS 2018-2019 – DIRECTION SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION N° 7228

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

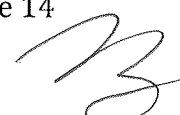
CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de faciliter l'accès à nos programmes et services et favoriser l'intégration de nos spécificités culturelles;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT qu'il y a un certain retard dans les opérations du service d'incendie de la Sécurité publique occasionné par le fait que le poste de chef pompier est vacant depuis le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le budget restant pour l'année financière en cours est suffisant pour ajouter 10,25 h par semaine au poste de chef pompier, sans dépassement des sommes allouées pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'une analyse est en cours afin d'identifier les réels besoins du poste de chef pompier et que ces besoins seront considérés lors de l'exercice de planification budgétaire 2019-2020.



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA


IL EST RÉSOLU d'approuver la demande de modification au plan d'effectifs 2018-2019 afin que le nombre d'heures du poste de chef pompier passe de 25 heures par semaine à 35,25 heures par semaine, et ce, jusqu'au 31 mars 2019.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 20, proposée par M. Stacy Bossum, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell